

## Séance du 3 mars 2020

### Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

L'an deux mil vingt et le 3 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**

Date de convocation : 25 février 2020

### Présents :

MM. Gilles BOUJU– Sandrine AUBRIT-REAUD - Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU - Sébastien GOIGNARD - David TALON -Catherine PEROTTEAU - Jean-Luc JONQUET - Magalie DUTEAU

**Absents :** Jérôme PEITI- Marie PEROTTEAU - Aurélie FONTENEAU - Natacha GUERINEAU -

### DCM° 2020-001 : Budget primitif

---

Après présentation au conseil, le budget primitif de la commune est voté et s'équilibre comme suit :

#### Investissement :

Dépenses = Recettes : 53 500.00 €

#### Fonctionnement :

Dépenses = Recettes : 323 543.00 €

### DCM 2020-002 : Demande de subvention exceptionnelle école

---

Monsieur le Maire présente au conseil la demande émanant de la directrice de l'école pour l'acquisition par la municipalité d'un kit de 6 modules de jeux mobiles (jeux adaptés aux enfants de 2 à 12 ans) pour un montant total de 2 258 € 15.

Il demande à chacun de se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour cette acquisition.

Après discussion, le conseil décide d'attribuer une subvention égale à la totalité des frais engagés.

### DCM 2020-003 : Rétrocession des tableaux de l'école

---

Monsieur le Maire informe le conseil que le collège Saint-Joseph de Secondigny serait intéressé par l'achat des trois tableaux de classe rendus inutiles pour l'école du fait de l'installation des tableaux interactifs. Le prix de chaque tableau est fixé à 150 € l'unité s'ils prennent les 3.

Le conseil approuve cette rétrocession telle que présentée et charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches en ce sens.

## **DCM 2020-004 : Devis débroussailleuse**

---

Monsieur le Maire présente les devis obtenus de l'entreprise Motoculture de l'Autize, l'un pour la réparation de la débroussailleuse (191 € 10), l'autre pour son renouvellement à neuf (899 €).

Après discussion, il est convenu, dans un premier temps, de faire réparer ce matériel. L'achat d'une seconde débroussailleuse reste en réflexion.

## **DCM 2020-005 : Travaux 2020 sur voirie communautaire**

---

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le technicien de la communauté de communes pour la réfection de la voirie communautaire pour l'année 2020. L'enveloppe attribuée à la commune de Saint-Laurs est de 19 480 €.

Des travaux seraient à réaliser sur 2 voies, la L2 pour un coût estimé à 6 105.38 € et la L6 pour 13 815.98 €.

Le Conseil valide ces propositions et charge le Maire d'entreprendre les démarches en ce sens.

## **DCM 2020-006 : Convention avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres**

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil les conventions préalablement signées avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres ayant pour objet de faciliter l'utilisation d'un site informatique au personnel de la collectivité en assurant la mise à disposition d'un technicien pour la formation et l'assistance à l'utilisation des produits. Il expose qu'un avenant a lieu d'être signé pour prendre en compte la modification du site informatique.

Après délibération le conseil municipal :

- ACCEPTE le principe de cette convention
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

## **DCM 2020-007 : Travaux de crépissage mur de la place verte**

---

Monsieur le Maire rappelle le devis signé avec l'entreprise LEBEGUE pour le crépissage du mur de la Place Verte et informe que les travaux viennent d'être effectués. Il explique le problème constaté par l'entreprise qui a utilisé beaucoup plus de matériaux qu'estimé initialement.

Après discussion, le Conseil accepte le devis complémentaire de 600 € portant ainsi la facture à un montant total de 6 590.40 €.

De plus, pour effectuer ces travaux, l'entreprise s'est fournie en eau chez M. et Mme RENOUX, riverains, aussi, le conseil convient de leur rembourser la consommation d'eau sur la base de 6 m<sup>3</sup> à 2€/m<sup>3</sup> soit 12 €.

Monsieur le Maire est chargé de faire procéder à ce remboursement.

## **Questions diverses**

---

Organisation du bureau de vote

Demande d'aménagement d'un skate-park : dossier à remettre à l'ordre du jour

Demande de prise en charge d'une facture de débouchage canalisation : refusée

Demande d'aide sociale : refusée

Gilles BOUJU	Sandrine AUBRIT-REAUD	Guénaël DEBORDES
Alain BEAUBEAU	Jérôme PEITI	Sébastien GOIGNARD
Marie PEROTTEAU	Aurélie FONTENEAU	Natacha GUERINEAU
David TALON	Catherine PEROTTEAU	Jean-Luc JONQUET
David BERTAUD	Magalie DUTEAU	